



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 21 NOV. 2024

Service risque sécurité bâtiment/Unité risques et nuisances

Affaire suivie par : Gaëlle HUET

Tél : 02 96 75 67 27

gaelle.huet@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire de PERROS-
GUIREC

**Objet : Plan de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm)
de PERROS-GUIREC – mise en enquête publique**

P. J. : 2

Le projet plan de prévention des risques inondation et de submersion marine (PPRi-sm) de PERROS-GUIREC va être soumis à enquête publique. Je vous adresse, ci-joint, deux exemplaires de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de cette enquête.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir procéder aux formalités suivantes :

– au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'enquête (soit pour le mardi 3 décembre 2024), d'afficher en mairie l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête publique. Il vous reviendra également d'adresser à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, plus particulièrement à l'unité risques et nuisances du service risque sécurité bâtiment (5 rue Jules Vallès – 22000 SAINT-BRIEUC) un certificat attestant le nombre et les lieux d'affichage. Des affiches plastifiées à mettre en place par vos soins vous seront adressées prochainement.

– de déposer les pièces du dossier du PPRi-sm, en mairie du mercredi 18 décembre 2024 à partir de 9h30 au vendredi 17 janvier 2025 inclus jusqu'à 16h30, où toute personne pourra en prendre connaissance. Un poste informatique sera également mis à la disposition en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci, pour permettre au public de consulter le dossier numérisé.

Par ailleurs, toute personne peut également consigner ses observations sur un registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5828> ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5828@registre-dematerialise.fr. Cette possibilité sera offerte durant toute la période du déroulement de l'enquête publique, soit du mercredi 18 décembre 2024 à partir de 9h30 au vendredi 17 janvier 2025 inclus jusqu'à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5828> et donc visibles par tous.

Après clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur, celui-ci devra établir son rapport et formuler des conclusions motivées, puis les transmettre avec le dossier, dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique, à la DDTM.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur vous sera adressée. Vous voudrez bien tenir ces documents à disposition du public pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor.

Je vous précise que les formalités de publicité par voie de presse seront effectuées pour le compte de l'État via les services de la DDTM, par insertion dans les journaux « Ouest-France » et « Le Télégramme ».

Le préfet



François de KERÉVER